

NOTE du 29 janvier 1979

DIRECTION DU PERSONNEL

-1 FEV. 1979

Circulaires	
Classt Cent.	Sub 2
Dossier A	Réserv 1
Dossier B 1	Réserv. 2
Sub. 1	

AUX UNITES

DP.32.45
Manuel pratique : 182

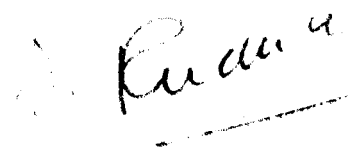
Objet : Classement des agents chargés
d'intervenir sur les installations
de télécommande à 175 Hz

Au cours des réunions des 14 septembre et 17 octobre 1978 de la Sous-Commission "Classification", a été évoquée la question du classement des agents chargés d'intervenir sur les installations de télécommande à 175 Hz.

Ces installations, relativement courantes à la Distribution, ne sont pas expressément citées dans le texte des circulaires Pers. 521 et Pers. 522.

Il est précisé que le classement des agents appelés à vérifier, réceptionner, mettre en service, régler, entretenir, dépanner et modifier, le cas échéant, lesdites installations doit cependant être fixé dans le cadre général fourni par ces circulaires, en se référant en particulier aux niveaux de technicité et de responsabilité qu'elles définissent.

Le Directeur,



J. RUAULT